

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 Janvier 2023 – à 19h

Date de la convocation 27 décembre 2022.

Présents :

Roselyne PEYROUZE VETTER
Françoise VAUX TRESCOL
Noémie BROSILLE
Joëlle BUSTO
Pierrick CALVAGRAC
Albano FABRIS
David SABATIER
Sébastien ASSEZAT
Benoît BOUCHARDON

Secrétaire de séance : Noémie BROSILLE

Quorum : de 5_ atteint

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 14 octobre 2022.

1. Délibération n°1 : Adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion 07
2. Délibération n°2 Approbation de la finalisation de l'achat du terrain attenant à la mairie.
3. Délibération n°3 : Approbation de l'opération de réfection de la toiture de l'église, et autorisation de dépôt des demandes de subvention DETR 2023, Atout Ruralité 07, et Bonus Ruralité région AURA

Points divers :

Demande de Mme et M. Albano Fabris....

Début de séance 19h après constat du quorum et désignation du secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 2022. Approuvé à l'unanimité pas d'intervention ni remarques.

Délibération N° 1/2023 : Adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion 07 :

Pour Camille, remplaçante de Fabienne, il faudra une visite médicale d'embauche, Fabienne était rattachée à Pailharès, pour les visites règlementaires. Le Centre de Gestion 07 nous a proposé une adhésion à leur service, soit 85€ par an pour un employé, car un médecin a été recruté sur ce poste. Afin de répondre aux obligations de la loi, la décision d'adhérer au service et d'autoriser Mme le maire à signer la convention est prise à l'unanimité.

Délibération N°2/2023 : Approbation de la finalisation de l'achat du terrain attenant à la mairie.

Comme évoqué de nombreuses fois en conseil municipal depuis 2020 et notamment le 7 avril et le 16 juin dernier, il est opportun d'acheter un morceau de la parcelle contiguë à la cour pour les projets futurs. (Création de places de parking, création de zone de stockage, et/ou agrandissement de la mairie...) Ce projet est d'utilité publique.

Achat du terrain à l'euro symbolique à la famille Calvagrac (nous l'en remercions)

Division parcellaire : confié au cabinet DMN expert géomètre devis 1164€ TTC

Rédaction de l'acte de vente confié à la SAS Muriel Richard devis 454,80€ TTC

Après débats, Mr Sabatier David se positionne contre.

Contre : David Sabatier

Pour : 8

Délibération N°3/2023 : Approbation de l'opération de réfection de la toiture de l'église, et autorisation de dépôt des demandes de subvention DETR 2023, Atout Ruralité 07, et Bonus Ruralité région AURA

Comme évoqué au dernier conseil du 14 octobre 2022, dans les projets 2023, la toiture de l'église se détériore et n'ayant pas d'autres gros projets pour l'année à venir il semble opportun de déposer des demandes de subvention DETR (Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux), Atout Ruralité 07 auprès du département de l'Ardèche et le Bonus Ruralité auprès de la région AURA (soit 80% qui est le maximum autorisé). Une fiche CRTE a été faite en appui avec la CAPCA. Nous avons des infiltrations et l'église, bâtiment qui fait notre patrimoine, se détériore. Des devis auprès d'entreprises locales dans le cadre du soutien à l'économie de proximité, ont été demandés. Ent Chieze en attente, entreprise Bathail reçu, BoiScop reçu.

Le projet : Réfection complète, pare pluie, cheneaux descentes. A faire sur 2023

L'Etat ayant avancé la date de dépôt du dossier DETR à faire avant le 15.01.2023, nous oblige à prendre cette délibération rapidement.

Approuvé à l'unanimité

Divers :

Demande de Mme et Mr FABRIS, rachat du chemin d'accès à leur maison. Lors du conseil municipal du 14 octobre 2022, n'étant pas tous présents nous avons reporté l'étude de cette demande. Mme le maire ayant suivi la formation dispensée par l'AMF (association des maires de France) sur la voirie communale, elle a pris attache avec les services juridiques qui ne voient aucun obstacle à cette cession. Ce chemin jouxtant la RD21, Mme le maire a transmis la demande au département.

Points sur l'arrivée de Camille Courtial-Palmieri au poste de secrétaire de mairie, il a été difficile de trouver quelqu'un ayant les compétences adéquates et acceptant de travailler seulement 13h30min par semaine. A sa demande nous avons modifié les heures de permanence, la mairie est donc ouverte au public les lundis et mardis de 9h à 12h et de 13h à 16h, soit 12 heures par semaine contre 4 heures par le passé.

Rappel sur la divagation des animaux, des plaintes de particuliers sont reçues concernant des chiens errants qui s'attaqueraient aux autres animaux. Chaque propriétaire doit veiller à respecter la loi.

Programme de curage et nettoyage des fossés à prévoir sur 2023, pour rappel en 2021 : 2km faits en 2022 : 1.5km.

Présentation des cartes de vœux reçues et des invitations de communes voisines.

Fin de séance à 20h.

Signature Président
Rose Lyne Peyroue. Vetter



Signature Secrétaire
Noémie Grosille

